

DECISION MUNICIPALE n°D20250729-085

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

Département de la Corrèze République Française		Service	Service Culturel
		Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture	
Activité	Mise à disposition de salle		
Durée	Du mercredi 3 septembre 2025 au samedi 31 juillet 2026.		
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat		
Attributaire	Association Profession Sport		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil d'activités sportives présentée par l'association Profession Sport, Maison Départementale des Sports 14 Avenue Victor Hugo 19000 TULLE.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil d'activités sportives présentée par l'association Profession Sport les mercredis de 9 h à 12 h de septembre 2025 à juillet 2026. L'association utilisera la salle Joséphine BAKER.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 29 juillet 2025

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE